

LE COMITÉ RÉGIONAL

La composition du Comité régional

Le Comité régional de la Région Nord-Est du Québec comprend les responsables de districts auprès de la Région (RDR), leur adjoint (ARDR) en leur absence (voir liste en annexe), les responsables des comités de service régionaux et les membres du Comité exécutif.

Ainsi, notre Comité régional se compose de 21 responsables de districts, de 7 responsables de comités et de 6 membres de l'exécutif.

Les responsables de district sont normalement élus par les représentants aux Services généraux (RSG) de leur district, pour un mandat de deux ans.

Les responsables de district et leur adjoint ont droit de parole lors des réunions du Comité régional et aux Assemblées générales.

Les réunions du Comité régional

Le Comité régional se réunit quatre fois par année, généralement à Québec. Tous les participants y font rapport y compris le responsable du bureau régional, et divers autres sujets sont mis à l'ordre du jour selon les circonstances et besoins.

Pour toute recommandation ou tout rapport devant y être adopté, seuls les membres du Comité exécutif et les responsables de district (RDR) ou leur adjoint en leur absence peuvent voter aux réunions du Comité régional.

L'inventaire régional et la journée d'accueil des nouveaux serviteurs

À la fin de chaque année impaire, une réunion du Comité régional est utilisée pour procéder à l'inventaire de la Région Nord-Est. La réunion pourra alors être prolongée sur plus d'une journée et se tenir dans un endroit propice à la réflexion. Lors des années paires, la réunion du Comité régional de décembre sert à l'accueil des nouveaux serviteurs (RDR et adjoints, membres de comités et nouveaux membres du comité exécutif) élus suite à l'assemblée générale d'élections.

Tous les membres du Comité régional sont alors conviés à échanger opinions, impressions, observations et interrogations sur la vie de la Région Nord-Est tout en partageant ensemble leurs expériences de service pour le bénéfice de notre Région. Le Comité exécutif régional doit s'assurer de faire un suivi sur les recommandations de cet inventaire, de même que toute recommandation pouvant être présentée lors de la Journée d'accueil des nouveaux serviteurs.